



SOCIÉTÉ
FRANÇAISE
DES URBANISTES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

Fondée en 1911, la [Société Française des Urbanistes \(SFU\)](#), est l'association française accueillant statutairement les urbanistes qualifiés par l'[Office Professionnel de Qualification des Urbanistes \(OPQU\)](#) et les urbanistes professionnels de toutes origines et de tout statut d'exercice.

La S.F.U. est aussi l'organisation nationale française du [Conseil Européen des Urbanistes \(CEU/ECTP\)](#) dont elle est membre fondateur. De ce fait, elle adhère, ainsi que tous ses membres, à la [Charte Européenne des Urbanistes](#).

*« L'urbanisme procède de l'ensemble des activités humaines,
du moment qu'elles s'articulent, dans le temps, avec les territoires. »*

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 26 mars 2012

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes candidat(e) à la présidence de la République. A ce titre, vous voulez légitimement porter les préoccupations des Français. De notre côté, nous les urbanistes de France, à travers la Société Française des Urbanistes (SFU) créée en 1911, souhaitons connaître quels sont vos engagements dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

Vous avez dans votre programme, bien évidemment, pris en compte les évolutions de notre société et, tout particulièrement, le défi des transitions urbaines. En effet, l'accélération des mutations économiques, financières, sociales énergétiques et culturelles, les changements climatiques, la perte de biodiversité, les nécessaires cohésions territoriales aux échelles nationales et européennes et les nouvelles formes de gouvernance à renforcer, ne vous ont pas échappé et vous y apportez des réponses.

Cependant, nous remarquons dans le débat politique préparatoire aux élections le peu de présence des engagements pour l'équilibre des territoires et des villes, pour un environnement soutenable et pour les services essentiels à la population, alors que la ville est le lieu par excellence de la politique.

Les évolutions qui déterminent l'ensemble des activités humaines s'articulant dans le temps avec les territoires mettent le travail des urbanistes et de tous les acteurs de la ville concernés sur le devant de la scène.

Pour ces diverses raisons, nous nous permettons de vous solliciter pour que vous précisiez de façon claire et concrète des points qui nous paraissent essentiels afin d'offrir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens. Nous vous demandons ainsi de vous positionner sur trois sujets majeurs qui sont l'aménagement des territoires et des villes, la législation de l'urbanisme et de l'environnement, et l'exercice de la profession d'urbaniste.

L'aménagement des territoires et des villes

Bien que de multiples politiques urbaines depuis trois décennies se soient engagées, de nombreuses incohérences subsistent et une partie importante des Français n'est pas ou mal logée. Devant ces carences, nous vous interrogeons afin de renforcer les actions publiques concernant la trilogie foncier / déplacement / logement.

Face au manque de visibilité des prises de décision relatives au devenir des espaces naturels agricoles et urbains, nous revendiquons que la gouvernance des cités et des métropoles soit améliorée par une clarification des échelons représentatifs du quartier à la région, par une élection de ses représentants au suffrage direct et par des prises de décision ouvertes au public.

– Christian LUYTON, Président - Anne Michèle DONNET, Secrétaire Général – Régis DUMAY, Trésorier
Denis CARAIRE, Laurence GARRIGUES, Alain NAMAN, Vice-présidents
Delphine ROCHE, Chargée de mission

26, rue de l'Echiquier 75 010 PARIS F – Tél. : 00 33 (0)1 45 39 69 53
Courriel : sfu@urbanistes.com - Site Internet : <http://www.urbanistes.com/>
SIRET : 77565765300074 APE : 913E RIB : 30004 01478 00000562483 60

La législation de l'urbanisme et de l'environnement

Le législateur et les gouvernements ont produit des lois, des décrets et des circulaires qui au cours des ans s'interpénètrent et se superposent, augmentant la complexité de leur application et amplifiant les « graines » à procédure. Pourtant, tout nouveau texte se veut simplificateur du corpus législatif.

Par ailleurs, nous relevons que si les outils ne manquent pas afin d'offrir à nos concitoyens une meilleure qualité de vie c'est bien souvent la volonté de faire qui est absente.

À ce titre, il est indispensable d'arrêter de légiférer dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme pendant les six premiers mois de votre présidence et de travailler réellement, avec les professionnels, à une clarification et à une mise en cohérence des textes existants.

L'exercice de la profession d'urbaniste

Face aux défis soulevés par l'urbanisation, face à la complexité et à l'immédiateté grandissantes dans le traitement des données, face au changement de paradigme sur la vision de la ville, les professionnels de la ville et des territoires, les urbanistes au cœur de ces évolutions sollicitent une reconnaissance effective de l'exercice professionnel.

À cet effet, il vous est demandé :

- ° dans le cadre du code de l'urbanisme (proposition inscrite dans le rapport du sénateur Sueur du 9 juin 2011) et par la structuration officielle de la profession, d'exiger pour l'établissement de tout document d'urbanisme, l'intervention d'un urbaniste qualifié (Office professionnel de qualification des Urbanistes, OPQU créé en 1998).

- ° que les urbanistes et en particulier les jeunes urbanistes titulaires d'un master d'urbanisme puissent accéder directement au concours d'ingénieur territorial, ce qui leur est interdit depuis plusieurs années.

Enfin nous vous proposons que soient tenus sous votre autorité, dès cet automne, les états généraux de la profession, ce qui nous permettra de consolider nos attentes et vos engagements.

En conclusion, la Société Française des Urbanistes vous demande de vous engager à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vivre ensemble à travers un positionnement public clarifié, une production législative apaisée et un appel effectif aux urbanistes dans la production de documents d'urbanisme.

Souhaitant que vous apportiez des réponses précises sur vos engagements concernant tous les points abordés, nous vous remercions, Madame, Monsieur, par avance de votre réactivité.

Christian LUYTON

Président de la SFU

sfu@urbanistes.com

cl@luyton.fr

06 12 03 87 36

01 45 39 69 53



Pièces jointes :

- ° La Société Française des Urbanistes

- ° La Déclaration de Paris des Journées Mondiale de l'Urbanisme de novembre 2011